
Séance du 4 Mars 2025

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 8
votants : 8

L'an 2025, le 4 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 25/02/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : MOREAU Virginie, THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent

Absent(s) : Mme BAUMANN Michèle, M. DUC Bernard

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2025

Approuvé

2. Compte-rendu des réunions

Conseil d'école

RDV avec M. EDOUARD de LA POSTE : suppression d'une boîte jaune à Villemuzard

RDV avec SUEZ pour le changement des serrures du château d'eau

Assises de l'eau

3. Vote du Compte de gestion 2024

Délibération 07

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Vote du Compte administratif 2024

Délibération 08

Investissement :

Dépenses :	195 611.80 €uros
Recettes :	21 741.84 €uros
Déficit de clôture :	173 869.96 €uros

Fonctionnement :

Dépenses :	178 918.20 €uros
Recettes :	201 404.71 €uros
Excédent de clôture :	22 486.51 €uros

Hors de la présence de Monsieur DENIS Bruno, Maire, sous la présidence de M. HENNEQUIN Patrice, le Conseil Municipal approuve avec à l'unanimité, le compte administratif 2024.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. Affectation du résultat 2024

Délibération 09

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif, présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 145349.73 €uros
- un déficit cumulé d'investissement de 124280.24 €uros

Les Restes à réaliser sont de 21 435.60€ en dépenses et 150 794.50€ en recettes.

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (ligne 002) : 145 349.73€
- affectation à l'excédent reporté d'investissement en dépenses (ligne 001) : 124 280.24 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Vote du budget 2025

Délibération 10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	327 493.64 euros
Section d'investissement :	182 282.86 euros
Total	509 776.50 euros

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2025.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

7. Devis de l'entreprise BIGOT pour la toiture local place de la mairie

Délibération 11

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BIGOT et FILS pour la réfection de la couverture côté parking (garage logement) du local place de la mairie pour un montant de 8770.80€ HT soit 10524.96€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le devis de l'entreprise BIGOT et FILS pour un montant de 8770.80€ HT soit 10524.96€ TTC
- D'INSCRIRE cette dépense au BP2025 compte 615228
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

8. Devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE

Délibération 12

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour la réfection de la signalisation horizontale et verticale de la commune pour un montant de 1652.75€ HT soit 1983.30€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour un montant de 1652.75€ HT soit 1983.30€ TTC
- D'INSCRIRE cette dépense au BP2025 compte 615231
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

9. Devis de l'entreprise ACCROBATIX45

Délibération 13

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ACCROBATIX45 pour la reprise des bandes à solin sur la face sud du clocher de l'église pour un montant de 2900€ HT soit 3480€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le devis de l'entreprise ACCROBATIX45 pour un montant de 2900€ HT soit 3480€ TTC
- D'INSCRIRE cette dépense au BP2025 compte 615228
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Opération contre les pigeons
- Feu au SIEOM à La Chaussée St Victor
- Marché prestation eau avec SUEZ
- Augmentation des heures de la secrétaire de mairie avec mise à disposition au SIAEP
- Inondations à Crémoux
- Pétition contre l'enlèvement de la boîte jaune de Villemuzard
- Point sur les défibrillateurs
- Porte de la salle des fêtes
- Etats des lieux salle des fêtes : organisation

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bruno DENIS